

Règles de Classe Spitfire

Le Spitfire est une classe strictement one design, dessinée en 1999 par Yves Loday.

Section A Règles fondamentales

A.1 Type de règles de classe

- A.1.1 Les présentes règles de classes sont de type fermées.
- A.1.2 Les constructeurs accrédités et/ou ceux titulaires de licences délivrées par LIC en accord avec ICA fabriqueront et/ou livreront le Spitfire conformément au manuel de construction.
- A.1.3 Toute modification de la forme ou de la construction des **coques, poutres, lames de safrans** et fixations, équipements de trampoline, accastillage, **espars, voiles** ou gréement courant tels que fournis par le constructeur est prohibé, sauf si expressément autorisé par les **règles de classe**.

A.2 Abréviations

ISAF International Sailing Federation

NMA Autorité Nationale Membre de l' ISAF

ICA Association Internationale de Classe Spitfire SPICA

NCA Association Nationale de Classe

ERS Equipement Rules of Racing

RRS Racing Rules of Sailing

LIC Le concédant de licences/designer

A.3 Autorité

- A.3.1 L' autorité internationale de la classe est l' ICA qui se doit de coopérer avec le LIC dans toutes affaires concernant les présentes règles de classe.
- A.3.2 Ni l' AIC, l' NMA, l' NCA ou un jugeur officiel n' ont de responsabilité légale en ce qui concerne les présentes règles de classe.

A.4 Langues

- A.4.1 La langue officielle de la classe est l' anglais et, dans le cas de divergences d' interprétation le texte anglais prévaudra.

A.5 Règles ICA

- A.5.1 Les présentes règles de classe devront être lues avec ERS et les mesures devront être faites selon celles-ci sauf si autrement spécifié. Lorsqu' un terme est utilisé dans son sens de définition, celui-ci est imprimé en gras si le type est défini dans ERS et en italique s' il est défini dans RRS.

A.6 Interprétation des règles de classe

- A.6.1 Toute interprétation des règles de classe, sauf dispositions sous A.7, devra être faite par le président du comité technique de l' ACI, sujet à ratification par l' ISAF en coopération de l' ACI.

A.7 Interprétation des règles de classe lors de manifestations

- A.7.1 Les interprétations des règles de classe lors de manifestations devront être faites conformément aux RRS et l' autorité organisant la manifestation devra, aussitôt que possible après ladite manifestation,

informer l'ACI et LIC d'une telle décision.

A.8 Jauge lors de manifestations

A.8.1 Dans le cas de litiges concernant la jauge de toute partie ou objet du bateau, la procédure suivante devra être adoptée. Un échantillon de 5 autres bateaux devra être pris et jaugé utilisant des techniques identiques. Les dimensions du bateau contesté devront être égales ou entre les dimensions maximales et minimales obtenues desdits 5 bateaux. Si le bateau en question se trouve en dehors desdites dimensions, l'affaire, ainsi que toutes informations utiles devront être référées à l'ACI qui devra rendre un jugement définitif. Si quelques mesures de l'échantillon sont considérées comme étant inhabituelles, toutes informations utiles devront être transmises à l'ACI.

Section B Organisation

B.1 Administration de la classe

- B.1.1 La classe est administrée par l'Association Internationale de Classe Spitfire.
- B.1.2 L'association de classe devra garantir que dans le cas d'une modification apportée à quelque élément que ce soit, celui-ci peut néanmoins être facilement partagé entre le Spitfire x et le Spitfire y.

B.2 Cotisations de classe et plaque

- B.2.1 La cotisation de classe/voile devra être versée par le licencié au designer.
- B.2.2 Toutes les coques devront porter la plaque de classe du designer.
- B.2.3 Toutes les voiles devront porter la plaque de voile du designer.

B.3 Certificats

- B.3.1 Les certificats seront collectés par l'ICA ou par l'NCA une fois remplis et renvoyés par le propriétaire à l'ICA ou à l'NCA

B.4 Modification apportées aux règles de classe

- B.4.1 L'ACI, conformément à sa constitution, devra proposer les modifications à apporter aux règles de classe.

Section C Conditions pour courir

L'équipage ainsi que le bateau devront se conformer aux règles de la présente section lors de courses.

C.1 Identification sur les voiles

C.1.1 Les numéros de voiles devront être conformes aux RRS.

Dès que la classe obtiendra le statut international, les lettres nationales devront être conformes aux RRS.

C.1.2 Les lettres nationales ainsi que les numéros de voile devront se situer entre le 3^{ème} et le 4^{ème} fourreau de latte en partant du haut.

C.1.3 La base des lettres nationales ainsi que les numéros de voile devront être approximativement parallèles aux fourreaux de latte.

C.1.4 Les insignes de classe devront se situer entre le 2^{ème} et le 3^{ème} fourreau de latte en partant du haut.

C.2 Equipement

C.2.1 Limitations

1. A part ce qui est permis par C.2.2-C.2.4, seuls les équipements mentionnés dans la liste de pièces dans l'annexe 1 ne pourront être utilisés.
2. A part ce qui est permis par C.2.2-C.2.5, aucune fonction ne pourra être étendue ou rajoutée.
3. Aucune partie d'un bateau ne pourra être remplacée lors d'une manifestation, hormis afin de remplacer des équipements endommagés ne pouvant être réparés ou perdus avant la prochaine course. De tels remplacements ne pourront seulement être effectués qu'avec la permission du comité de course, et aucune re-substitution de l'équipement original ne pourra être faite, sauf avec la permission du comité de course.
4. Le grément dormant ne pourra pas être réglé lors de courses.
5. Aucun trou ne devra être fait dans l'enveloppe de la coque ou les moulures du pont, sauf afin d'effectuer des réparations ou d'utiliser des équipements optionnels voir C.2.2 et C.2.5.
6. Le poids à sec de la plate-forme, excluant toutes parties amovibles et bouts attachés de manière non permanente, ne doit pas être inférieur à 101kg.
7. L'assemblage de la plate-forme inclut les coques et trappes, le trampoline avec le tube arrière, ses bouts et baguettes de tension, les poutres, le chariot de grand-voile avec son bout, tous les boulons de poutre, les chariots de foc et certains équipements optionnels (voir C.2.2)
8. Un poids correcteur, quand nécessaire, devra être fixé de manière permanente sur la face arrière de la poutre avant, mais pas à plus de 400 millimètres du centre de celle-ci
9. Le poids total d'un tel poids correcteur ne pourra pas dépasser 5kg.
10. Le gouvernail complet, défini comme : une tête de safran, lame, tiges de réglage, boulons et boules-élastiques, une barre doit peser 3,7kg minimum.
11. Un bout de ressalage devra être attaché de manière permanente au pied de mât. Ce bout doit être de diamètre 8mm minimum et d'une longueur minimum de 4m.

C.2.2 Optionnel

1. Les équipements optionnels devront, sauf j,m,n et o, être amovibles pour la pesée.
2. Equipements de chronométrage.
3. Penons dans les voiles et sur le gréement.
4. Un compas. Compas électronique non programmable autorisé.
5. Deux poulies non winch pour l'écoute de gennaker avec un réa d'un diamètre entre 25-30mm attachées à la poutre avant.
6. Le palan d'écoute de grand voile pourra être composé de n'importe quel type de poulie disponible sur le marché, dans une limite de 7 brins maximum (8 brins pour les équipages de moins de 110 kilos).
7. Tous types d'élastiques et de ruban adhésif.
8. Un système d'avaloir de gennaker one-design.
9. Une poulie simple, dans la drisse de gennaker derrière le taquet de la drisse, d'un faisceau égal ou inférieur à 30mm de diamètre et attachée au trampoline.
10. Des cales supplémentaires ou guides peuvent être ajoutées au taquet de drisse de spi ou au taquet d'amure de spinnaker.
11. La drisse de gennaker et l'amure peuvent être séparées.
12. Un petit bout pourra être utilisé comme auto-vireur pour le foc, attaché à la poutre de chaque côté et passant à travers un des anneaux du point d'écoute du foc.
13. Un maximum d'un footstrap de coque et pour lequel des trous pourront être percés.
14. Du ruban ou des bandes anti-dérapantes, à condition de ne pas faire plus de 3mm d'épaisseur, faites de matériaux flexibles.
15. Une plaque en alliage protégeant la semelle des coques pourra être installée et pour lesquelles des trous pourront être percés. Épaisseur de 6mm maximum et d'une longueur maximale de 3m.
16. Matériel de sécurité, outils et pièces de rechange.
17. Une retenue de largeur.

C.2.3 Modifications

1. Le stick pourra être modifié mais non télescopique.
2. Les coques pourront être poncées, peintes et polishées sauf que ni la forme, ni la distribution des poids de la coque telle qu'originellement livrées ne pourront être modifiées.
3. Les lames de safran pourront être poncées, peintes et polishées afin de conserver leur forme telle qu'originellement livrée.
4. Le palan de grand voile devra être gréé avec quelque poulie que ce soit mais manillé au chariot d'écoute. La poulie du haut devra être attachée, par un bout d'un diamètre d'au minimum 6mm, autour de la bôme et passer à travers l'un des trois oeilletons de la plaque de point d'écoute. Le diamètre du réa de la poulie du bas doit être de 55mm minimum. Le diamètre du réa de la poulie du haut doit être de 40mm minimum.
5. Le palan de Cunningham de grand-voile devra être composé de 2 poulies de 20mm de diamètre et de bouts passant à travers l'anneau du point d'amure. Les extrémités du bout du bas pourront être attachées soit sur la poutre, soit sur les ridoirs de haubans.
6. L'écoute de foc devra être gréée avec une poulie inférieure et un taquet ainsi qu'avec une poulie supérieure attachée au point d'écoute avec un bout d'un diamètre de 5mm minimum de chaque côté.
7. Le Cunningham de foc pourra être attaché au pied de mat après avoir été passé à travers le taquet coinçeur sur le tangon.
8. La longueur et le diamètre des bouts devront être similaires aux bouts tels qu'indiqués dans la liste de pièces dans l'appendice 1.

9. Les lattes pourront être poncées ou effilées.

C.2.4 Pièces de rechange de fournisseurs optionnels

1. Les pièces de rechange devront être placées dans la même position que la pièce d'origine, ou aussi proche d'un point de vue de la structure que possible.
2. Tout taquet pourra être remplacé par un taquet de quel matériau que ce soit et de design et de taille similaire.
3. Toute poulie pourra être remplacée par une poulie du même nombre de faisceaux d'un diamètre similaire ou supérieur à condition qu'il n'y ait pas de disposition contraire sous C.2.3 et doit être de disponibilité commerciale normale.
4. Le gréement dormant pourra être remplacé et devra dans ce cas être conforme aux dispositions suivantes :
 5. La patte d'oeie devra être d'un diamètre de 3.0-3.5mm, câble inox 1x19.
 6. L'étai devra être d'un diamètre de 3.0-3.5mm, câble inox 1x19.
 7. Les haubans devront être d'un diamètre de 3.8-4mm, câble inox 1x7.
 8. Les câbles de trapèze devront être d'un diamètre de 2.0-2.5mm, câble inox 1x19.
 9. Le câble de losange devra être d'un diamètre de 3.0-3.5mm, câble inox 1x19.
10. Les ridoirs de hauban peuvent être remplacés mais devront être de disponibilité commerciale normale.
11. L'étai devra être attaché à la manille de la tige d'étai avec un bout de Spectra d'un diamètre de 3mm minimum et ceci en faisant trois tours minimum.
12. Manillons, manilles et tube de trampoline pourront être remplacés par des pièces similaires et de disponibilité commerciale normale.

C.2.5 Réparations

Dans le cas de dommages à quelque partie du bateau que ce soit, les réparations nécessaires pourront être faites à condition que celles-ci soient faites de manière à ce que la forme essentielle, les détails de construction ou autres caractéristiques ne soient pas matériellement modifiés. Les pièces devront être placées au même endroit qu'avant la réparation ou aussi proche d'un point de vue de la structure que possible.

C.3 Flottabilité

C.3.1 L'intégrité étanche des coques et du mât doit être maintenue.

C.4 Safrans

C.4.1 Les lames de safran devront chacune être retenues par une languette de sécurité en inox.

C.5 Equipage

C.5.1 L'équipage devra consister de deux personnes.

C.5.2 Deux trapèzes pourront être utilisés.

C.5.3 Les deux équipiers devront, à tout moment en navigation, porter un gilet de sécurité approprié.

C.7 Adhésion

C.7.1 Au moins un des membres d'équipage devra être un membre courant de l'ACI ou membre d'une association de classe nationale dûment établie en accord avec la constitution de classe.

Section D Plateforme

D.1 Jauge

D.1.1 La plate-forme devra être conforme aux règles de classe en vigueur lors de la fabrication. Coques, poutres, trampoline, gouvernail et équipement devront se conformer aux règles de classe en vigueur.

D.2 Constructeurs

D.2.1 Les constructeurs de coques devront être accrédités conformément à A.1.2.

D.2.2 Les constructeurs de poutres devront être accrédités conformément à A.1.2.

D.2.3 Les constructeurs de trampolines devront être accrédités conformément à A.1.2.

Section E Gouvernail

E.1 Jauge

E.1.1 Le système de gouvernail devra être conforme aux règles de classe en vigueur lors de la fabrication.

Section F Gréement

F.1 Jauge

F.1.1 Les espars (mât, bôme, tangon) devront être conforme aux règles de classe en vigueur lors de la fabrication. Le gréement devra se conformer aux règles de classe en vigueur.

F.2 Constructeurs de mats et poutres

F.2.1 Les constructeurs de mats et de bômes devront être accrédités conformément à A.1.2.

Section G Voiles

G.1 Jauge

G.1.1 Les voiles devront être conforme aux règles de classe en vigueur lors de la fabrication.

G.2 Voiliers

G.2.1 Les voiliers devront être accrédités conformément à A.1.2.

G.2.2 Les voiles ne devront pas être recoupées, sauf lorsque autorisé par G.5.1, ou autrement changées pour quelle raison que ce soit autre que d effectuer des réparations nécessaires ou autorisées par les règles de classe.

G.3 Grand-voile

G.3.1 L insigne de classe devra être sérigraphié ou collé sur la voile et comme prévu à C.1.4

G.4 Foc

G.4.1 RRS 50.4 Headsails, ne s applique pas.

G.5 Gennaker

G.5.1 Le gennaker pourra être modifié en y apposant des graphiques qui ne devront pas s étendre à moins de 1000mm du point de drisse ou du point d écoute et ne devront pas s étendre à moins de 800mm du guindant, de la bordure ou de la chute. De telles actions ne devront pas modifier la forme originale de la voile.

G.6 Numéros de voile

G.6.1 Le numéro de voile de course devra être tel que prévu à C.1.2. Tous numéros et leurs positions devront être en conformité avec ISAF RRS, Appendice G 1.2.

Faisant partie de cette règle:

Hauteur minimales des chiffres et des lettres: 300mm

Espace minimal entre chiffres et lettres ou le bord de la voile: 60mm

ANNEXE 1 - LISTE DES ELEMENTS			
Elements		Reference	Restrictions ou options
Elements standards et autorisations			
COQUES	Coque tribord	STHST-	LIC uniquement
	Coque babord	STHPR-	LIC uniquement
	Trappes	R4040R	ou similaire
	Footstrap	White Formula -Hdle-	LIC uniquement
	Aiguillot superieur de safran	R3823	LIC uniquement
	Aiguillot inferieur de safran	R3822	LIC uniquement
	Langnette de retenue de safran	R0766	ou similaire

SAFRANS	Lames	TRBB	LIC uniquement
	Castaing	SPRST	LIC uniquement
	Tiges d'ajustement & plaques	SPRTA & SPRBP	LIC uniquement
	Barre	SPRT	Alloy square 25x25 mm with edges radius
	Barre de liaison	SPCB	Alloy tube 25 mm OØ
	Embout de barre de liaison	SPCBB	ou similaire
	Articulation	R0842	ou similaire
	Stick	SPCTE	Any non telescopic round section Ø 15-20mm
MAT	Section de mat	SPMSO X/1	LIC uniquement
	Mat équipé	SPMSC X/1	LIC uniquement
	Chapeau de mat	SPMME	LIC uniquement
	Hook de tete de mat	SPMMH	LIC uniquement
	Poulie superieure de spi	RF1950	ou similaire
	Ferrure de capelage	SPMHD	LIC uniquement
	Attaches de barres de fleches	SPSAF-SPSAS-SPSAP	LIC uniquement
	Barres de fleches	SPSSB-SPSPT	LIC uniquement

	Attaches superieures de losange	-----	ou similaire
	Ridoir de losange	8 mm open turnbuckle	ou similaire
	Oeillet de bas de losange	Wichard 9 203	LIC uniquement
	Tourelle de cunningham	Ronstan RF5	LIC uniquement
	Vit de mulet	RM680	LIC uniquement
	Manille de capelage	Wichard 1 244	LIC uniquement
	Pied de mat	SPMFM	LIC uniquement
	Cadene de hauban	RF2331	ou similaire
	Rouleaux de protection de barres de fleches	Seasure Ø 50	Rouleau Plastic Ø 50mm min
	Anneau de Hook Lever de rotation	SPHRH SPMSP	ou oeillet similaire LIC uniquement
BOME	Section de bome	SPBS	Tube alliage OD 38 mm minimum
	Capot de bout avant de bome	SPBFC	LIC uniquement
	Bome complete	STBC	ou similaire
TANGON	Section de tangon	SPBSS	Tube alliage OD 38 a 40 mm
	Embout arriere de tangon	SPPFC	LIC uniquement
	Taquet de cunningham de foc	C702A	ou similaire clamcleat
	Embout avant de tangon	SPBSC	LIC uniquement

POUTRES	Section de poutre avant	SPFBS	LIC uniquement
	Embase de mat	SPMH	LIC uniquement
	Bouchons babord et tribord	SPBFC	LIC uniquement
	Chariot de foc	SPJT	LIC uniquement
	Taquet de drisse de spi	Spinlock	ou petit clamcleat
	Poulie de drisse de spi	RF1950	ou similaire
	Section de poutre arriere	SPRBS	LIC uniquement
	Chariot de grand voile	441or 2738 Harken	ou similaire
	Pontets de trampoline	Wichard 9 201 & 9202	ou tout type de pontet
	Fixation : rondelle & ecrou	SPFFB-	LIC uniquement
	Rondelle aliage special	SPBAW	LIC uniquement
TRAMPOLINE	Trampoline	SPITFIRETR	LIC uniquement
	Baille a Spi	SL15SB	tout type disponible sur le marche
	Tige arriere	-----	tout type de tube
AVALEUR DE SPI	Anneau avant	SPGFR	LIC uniquement
	Manche & oeillets arriere	STGSR	LIC uniquement

GREEMENT	Hook de foc	-----	Anneau 50mm diametre 5 mm section
	Hook de foc	Sailspar Ltd	ou similaire 5mm section
	Poulie hook de foc	W 30 600	toute petit poulie
	Poulie winch de spi	RF42100	tout type de poulie winch simple 38-45mm
	Poulie superieure de foc	RF 1950	tout type Simple single ;ou a ringot Ø 25-30mm
	Taquet et poulie de foc	RF52500	Tout type, simple a 2 reas, non winch Ø45mm max
	Poulie inferieure de palan de Grand Voile	194 Harken	Tout type triple avec winch, Ø 55 mimimum
	Poulie superieure de palan de Grand Voile	2640 Harken	Tout type Triple rea, Ø 40 minimum
	Poulie de palan de cunningham	RF1950	Tout type simple rea Ø 25-30mm
	Manille bride d'etais	W 1 202	ou manille lire similaire
	Tige d'etais	SPBST	ou similaire
CABLES			
<u>Tolerance</u>	<u>Element</u>	<u>Longueur bout a bout</u>	<u>TERMINAISON</u>
+/-5mmm	ETAI	5375 mm	Manchon + cosse coeur
+/-3mmm	PATTE D'OIE	1605 mm	Manchon + cosse coeur
+/-5mmm	HABANS	6350 mm	Oeillet etampe / special etampe
+/-5mmm	TRAPEZE	5760 mm	Manchon + cosse coeur
+/-5mmm	LOSANGE	5760 mm	Manchon + cosse etampée

<u>CORDAGES</u> <u>Ø & longueurs</u>	<u>Element</u>	<u>CORDAGES</u> <u>Ø & longueur sont</u>	<u>Element</u> <u>Ø minimum, longueur</u> <u>minimum</u>
10mm & 10MM	Ecoute de grand voile	5 mm & 15M	Drisse de grand voile
6mm & 0,90M 0	Estrope de palan de grand voile	2mm & 2x5,75M	Drisse de foc 2 parties
8mm & 4M	Bout de chariot	5mm & optionnel	Drisse de spi
5 mm & 4M	Cunningham	3mm & 2,5M	Bout de retenue milieu de tangon
5 mm & 2x 1,1M	Estropes de cunningham	5mm spectra & 1,35M	Bout de retenue de tangon
7 mm & 10,5M	Ecoute de foc	5mm & 0,40M	Bou de bordure de GV
5mm & 1,20	Estrope de palan de foc	5mm & 6M	Rotation de mat
4mm & 2,50M	Cunningham de foc	6mm & 2 x2,70M	Guides lateraux de trampoline
7 mm & 13.25M	Ecoute de spi	4 mm & 4,5M	Lacage de trampoline
5 mm & optional	Amure de spi	3mm & 1,10M	Bout d'etai

ANNEXE 2 - CERTIFICAT

Le certificat devra contenir les informations suivantes :

Nom, adresse, et e-mail du propriétaire.

Numero de voile du bateau

Numeros de production des coques, grand voile, foc, spi, mat

Poids correcteurs (si necessaires)

Le certificat devra être envoyé directement à 'ICA ou à l'NCA qui en gardera une copie, et renverra l'original, tamponné pour approbation, et enregistré.

Le changement de propriétaire devra être notifié a l'ICA, ou a l'NCA pour remplacer le certificat.

Le propriétaire ou équipier du bateau devra être en mesure de présenter le certificat à toute manifestation ou régates.

ANNEXE 4

Dans le contexte de ces règles, le LIC devra être considéré comme le garant du design/copyright, en présence de 2 des principaux constructeurs, ou leurs représentants, plus le président de l'ICA (ou son secrétaire en son absence)

ANNEXE 5

Constructeurs licenciés :

Europe :

GBR :Loday White Ltd

USA :

AUS :